



Conseil national de l'information géographique Commission « Règles de mise en œuvre »

Paris, le 13 juin 2014

Mandat du groupe de travail « IRU Inspire »

La gestion des identificateurs de ressource uniques (IRU) est un aspect fondamental de l'architecture de services Inspire, car ces identificateurs font le lien entre les métadonnées de données et les métadonnées de services, et également entre les capacités des services et les ressources servies par le service.

Certaines préconisations ont déjà été faites au sein des guides Inspire du CNIG sur la structuration des IRU, mais les avancées du groupe de travail du CNIG sur les services ont montré qu'il était nécessaire de préciser la définition et la gestion des IRU afin d'obtenir une infrastructure pleinement opérationnelle. De plus, ces travaux ont permis de construire progressivement un consensus sur l'utilisation à terme d'IRU de type http permettant d'accéder directement à la fiche de métadonnées de la ressource. Or la possibilité d'IRU de type http, qui est une des recommandations du guide CNIG sur les métadonnées, n'est actuellement quasiment pas suivie.

En outre, construire des IRU de type http peut se faire en s'appuyant sur des organisations et des services résolveurs variés, comme par exemple les DOI (Digital Object Identifier) géré par l'IDF (International DOI Foundation) ou les URN (Uniform Resource Name) géré par l'IANA (Internet Assigned Numbers Authority), ou encore via son propre outil de catalogue ou via le Géocatalogue national.

Dans le cadre d'une démarche largement ouverte à tous les partenaires, l'objectif est de créer les conditions d'un consensus national autour de la gestion des IRU et sur la définition et l'organisation des IRU de type http dans une démarche conforme à l'interprétation des règlements et des guides techniques européens, en gérant au moins les différents cas de figures mentionnés.

Compte tenu de la complexité du sujet, le Secrétariat permanent du CNIG juge nécessaire la création d'un groupe « IRU », rattaché à la Commission « Règles de mise en œuvre » du CNIG. Ce dernier est fortement relié aux Groupes Métadonnées et Services, en particulier par sa composition. Le groupe sera animé par l'IGN, qui en assurera également le secrétariat.

1. Les travaux à réaliser

Ils consistent à rédiger un guide de recommandations pour la mise en œuvre des identificateurs de ressource uniques prescrits par la directive Inspire, et des différentes structurations possibles d'IRU de type http et d'organisation de services résolveurs associés permettant à d'accéder à la fiche de métadonnées de la ressource.

- Ce guide comprendra notamment une description des différents types possibles de gestion des IRU de type http, avec leurs avantages et inconvénients.

- Le guide traitera spécifiquement les cas d'évolution des IRU existants, ou de la gestion d'IRU multiples pour une ressource, un des IRU devant être de type http.
- Il indiquera en particulier comment réaliser de manière pérenne des IRU de type http avec un catalogue, par exemple Géosource/GeoNetwork, dont l'URL et les services résolveurs peuvent évoluer.
- Il indiquera les méthodes et processus à définir pour permettre une résolution multiple d'un IRU de type http, une des résolutions devant être la fiche XML de métadonnées de la ressource.

Ce guide prendra pour modèle et point de départ les guides du CNIG sur les métadonnées et sur les services Inspire, et s'appuiera sur les guides techniques publiés par la Commission européenne. Le Groupe « IRU » veillera à ce que ses conclusions soient adaptées au contexte français et apportera, de façon générale, tout élément utile.

Destinés aux praticiens, les guides seront courts et compréhensibles par un développeur de services OGC.

2. Calendrier

Un appel à commentaires sur le projet de guide sur les IRU devra être réalisé au plus tard quatre mois après le lancement du groupe.

Le guide serait livré au dernier trimestre 2014.

3. Composition du groupe de travail

Le groupe est animé par l'IGN sous le contrôle du président de la commission « Règles de mise en œuvre », Marc Leobet. Il est composé des membres intéressés de la commission et du CNIG, et ouvert plus largement aux experts concernés ainsi qu'aux représentants des organisations et entreprises ayant intérêt à agir dans le domaine des services Inspire.